



RAPPORT D'ACTIVITES 2019



L'Ubayette - Copyright : S. BARRIO

EDITE LE 12/06/2020

ARFPPMA PACA
RAPPORT D'ACTIVITES 2019

SOMMAIRE

EDITO	P.3
MISSIONS ET GOUVERNANCE	P.4
Les missions de l'ARFPPMA PACA.....	P.4
Sa gouvernance.....	P.5
LA PECHE EN REGION PACA EN 2019, INDICATEURS CLES	P.7
LES GRANDES DATES DE L'ANNEE	P.10
NOS PARTENAIRES	P.11
La Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur.....	P.11
L'Agence de l'Eau RMC.....	P.12
EDF.....	P.13
CNR.....	P.14
NOS PRINCIPALES ACTIONS	P.15
Coordination et animation de la convention cadre avec la Région Sud.....	P.15
Animation technique et politique de notre réseau associatif en PACA.....	P.16
Connaissance opérationnelle et suivi des milieux aquatiques.....	P.30
Communication régionale.....	P.32
Développement du loisir pêche en eau douce en région Provence Alpes Côte d'Azur.....	P.34
Administration de l'ARFPPMA PACA.....	P.36

EDITO

Fruit d'un travail sans relâche de représentation politique et technique dans les diverses instances de gouvernance interrégionale, régionale et inter départementale, notre Association est aujourd'hui de plus en plus sollicitée pour donner son avis et apporter son expertise sur la préservation des milieux aquatiques et de leur biodiversité, la prévention et la gestion des déchets plastiques ou encore le développement d'un loisir pêche en eau douce durable dans notre si belle région Provence Alpes Côte d'Azur. Nous pouvons ainsi mieux représenter notre loisir, nos adhérents et l'ensemble de notre réseau associatif régional dans ces hautes instances mais aussi mieux faire connaître et reconnaître tout ce qui est réalisé par ce dernier que cela soit pour la protection des milieux aquatiques (permettant ainsi de mieux contrer certains lobbyings régionaux) comme pour la promotion de la Région Sud comme Destination touristique française phare en promouvant nos territoires de pêche !

Sur ce dernier point, nous espérons vraiment que la rencontre que les membres de notre Bureau ont eu avec Madame Jennifer SALLES BARBOSA, Conseillère régionale et Présidente de la Commission Tourisme à la Région Sud, le 16 Mai dernier à Nice, portera ses fruits en termes de reconnaissance et de soutien de la Région Sud sur ce volet d'actions majeur et pour autant négligé jusqu'à présent par nos élus régionaux.

Le renouvellement et/ou le développement de nos partenariats techniques, politiques et financiers avec la Région Sud, l'Agence de l'Eau RMC, EDF, ou encore la CNR cette année, sont également gages de la confiance que ces acteurs incontournables en région Provence Alpes Côte d'Azur daignent nous accorder et je ne peux que les en remercier encore chaleureusement à cette occasion. Nous nous réjouissons également de la présence du Directeur interrégional de l'OFB à nos côtés lors de la Conférence régionale que nous avons réalisée, en partenariat avec la Région Sud et l'Agence de l'Eau RMC, pendant notre Congrès régional annuel, qui s'est tenu à Sainte Tulle les 12 & 13 Avril 2019. Comme nous sommes heureux d'avoir pu accueillir dans nos locaux lors d'échanges bilatéraux la DREAL PACA et l'ARPE ARB car pour nous ce sont également des acteurs régionaux incontournables desquels nous souhaitons nous rapprocher afin notamment de mieux échanger et partager sur divers sujets.

Je tiens également à remercier les salariés et bénévoles de notre Association pour leur engagement sans faille et tout le travail accompli cette année. Nous avons encore eu de nombreux dossiers à traiter et des combats à mener, comme celui concernant l'arrêté cadre régional sécheresse pris par le Préfet de Région que nous avons décidé d'intenter en justice car nous le jugeons pas assez ambitieux et surtout régressif vis-à-vis de certains plans départementaux de sécheresse et donc inefficace pour tendre vers une meilleure prévention et gestion de la sécheresse dans notre région.

Je vous laisse maintenant découvrir plus en détails l'ensemble des missions menées cette année, conformément au programme d'actions prévisionnel ayant été adopté par notre Conseil d'Administration et notre Assemblée Générale. A savoir que dans ce programme seules les actions suivantes n'ont pu être menées à bien par manque de temps (communiqué de presse spécial ouverture de la pêche au Brochet, mise en œuvre d'un « produit tourisme pêche PACA » et appui technique à la réalisation des Schémas Départementaux de Développement du Loisir Pêche en Paca) ou par absence de demande de nos membres (Comité Régional de labellisation des parcours pêche en PACA).

Bonne lecture et au plaisir de vous croiser, peut-être, au bord de l'eau une canne à pêche à la main.

Le Président de l'ARFPPMA PACA



Luc ROSSI

MISSIONS ET GOUVERNANCE

Les missions de l'ARFPPMA PACA

L'Association Régionale des Fédérations de PACA pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (ARFPPMA PACA) est l'institution de représentation de la pêche de loisir en eau douce et de la protection des milieux aquatiques en région Provence Alpes Côte d'Azur. Elle a pour but de concilier le développement d'un loisir pêche en eau douce durable avec la préservation de nos magnifiques milieux aquatiques régionaux.

Pour cela, elle est amenée toute l'année à :

- Représenter les pêcheurs et l'ensemble du réseau associatif de Provence Alpes Côte d'Azur au sein de diverses instances de gouvernance, principalement régionales mais aussi interrégionales voire infrarégionales (Comité de Massif des Alpes, Comité de Bassin, Commissions Territoriale et Géographique Littoral PACA Durance, AGORA et Commissions thématiques, Comité Régional Biodiversité et Commission spécialisée ARB du CRB, Comité de Pilotage de l'ARB, Comité Régional Sécheresse, Commission Consultative Déchets de la Région Sud, Comité Plénier Durance et Commissions thématiques etc.) ;
- Appuyer techniquement et animer un réseau régional pour ses membres (salariés, bénévoles et élus) afin de former, échanger sur ce qui est fait par les uns et les autres et s'informer ;
- Elaborer une stratégie régionale de communication permettant, entre autres, le développement d'un tourisme pêche durable en Provence Alpes Côte d'Azur et la valorisation de l'ensemble des actions portées par son réseau associatif ;
- Suivre la convention cadre liant l'ensemble des structures associatives du loisir pêche en eau douce de son territoire à la Région Sud ;
- Développer des partenariats techniques et financiers (Délégation PACA & Corse de l'Agence de l'Eau RMC, EDF, CNR etc.).



1. Commission Géographique Littoral PACA Durance 02/2019 Copyright : ARFPPMA PACA/D. RUIZ

Sa gouvernance

L'ARFPPMA PACA est composée de membres de droit (6 FDAAPPMA de PACA) et de membres associés (FDAAPPMA de Corse et de Réunion, Association MRM).

Sa gouvernance est assurée par un Conseil d'Administration constitué de 2 représentants par FDAAPPMA adhérente, membre de droit uniquement, dont le Président et un membre de son conseil d'administration. Il est ainsi composé de 12 membres et son Bureau de 4 membres.

Le Bureau

- **Président** : Luc ROSSI (FDAAPPMA 13)
- **Vice-Président** : Bernard FANTI (FDAAPPMA 05)
- **Trésorier** : Louis FONTICELLI (FDAAPPMA 83)
- **Secrétaire** : Victor BASTUCK (FDAAPPMA 06)



2. Les membres du Bureau - Copyright : ARFPPMA PACA/D. RUIZ

Le Conseil d'Administration

- Claude ROUSTAN & Christian CALVIGNAC (FDAAPPMA 04)
- Bernard FANTI & Eric BELLON (FDAAPPMA 05)
- Victor BASTUCK & Jean-Luc CERUTTI (FDAAPPMA 06)
- Luc ROSSI & Jean-Louis BERIDON (FDAAPPMA 13)
- Louis FONTICELLI & Patrick BASSAND (FDAAPPMA 83)
- Michel MARIN & Gérard SERVAN (FDAAPPMA 84)

Les Assemblées Générales (ordinaires comme extraordinaires) sont composées des délégués des structures adhérentes, membres de droit comme associés.

Chaque membre de droit est représenté par 3 délégués : les deux administrateurs au Conseil d'Administration de l'ARFPPMA PACA complétés d'un délégué désigné par les Présidents des fédérations adhérentes. Les FDAAPPMA de Corse et de la Réunion, en tant que membres associés, sont chacune représentées, à titre consultatif, par leur Président ainsi que par une autre personne qui aura été désignée par ce dernier. Quant à l'association MRM, elle est représentée, à titre consultatif également, uniquement par son Président ou son représentant.

Les membres de l'Assemblée Générale

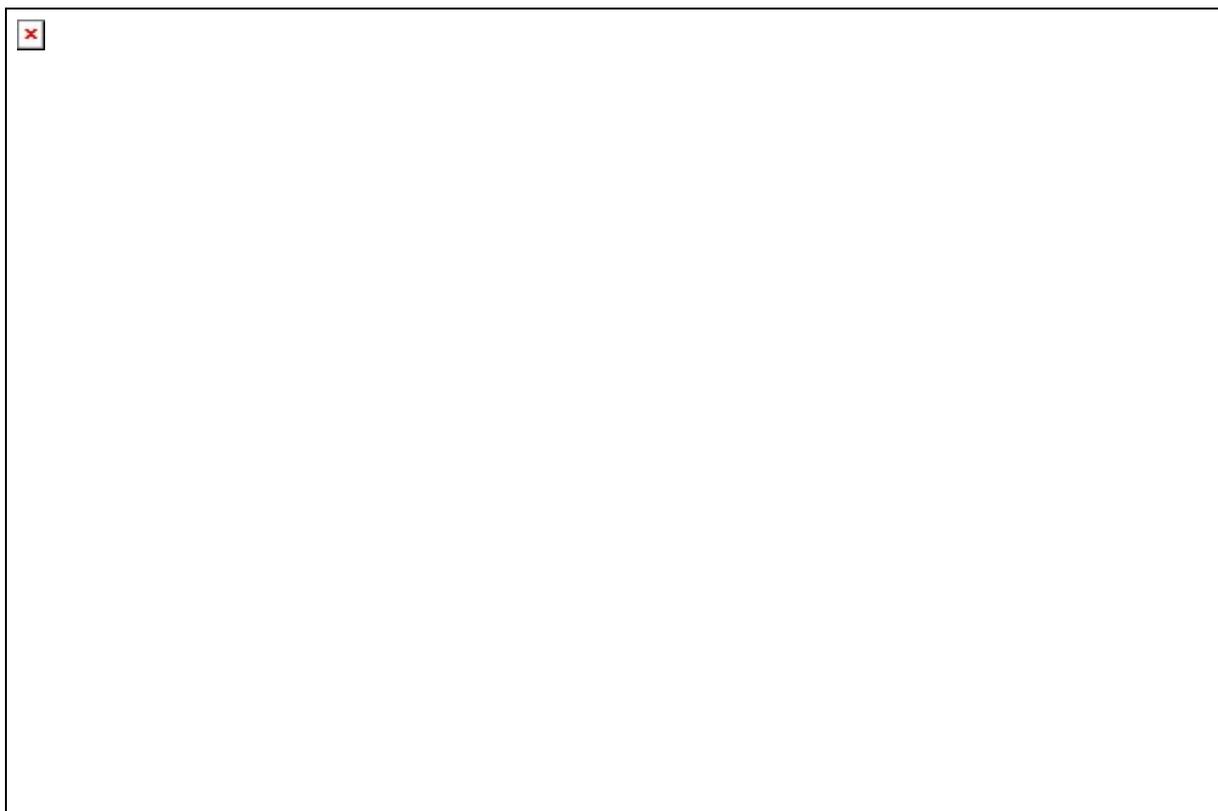
- Claude ROUSTAN, Christian CALVIGNAC & Daniel THEVENON (FDAAPPMA 04)
- Bernard FANTI, Eric BELLON & Michel DELENATTE (FDAAPPMA 05)
- Victor BASTUCK, Jean-Luc CERUTTI & Jean-Marie BARAS (FDAAPPMA 06)
- Luc ROSSI, Jean-Louis BERIDON & Bernard ABRIAL (FDAAPPMA 13)
- Louis FONTICELLI, Patrick BASSAND & Daniel PEDRETTI (FDAAPPMA 83)
- Michel MARIN, Gérard SERVAN & François PEREZ (FDAAPPMA 84)

Les Assemblées Générales Extraordinaires ont, quant à elles, pour seule compétence la révision des statuts ou la dissolution de l'ARFPPMA PACA.

LA PECHE EN REGION PACA EN 2019, INDICATEURS CLES

Côté milieux :

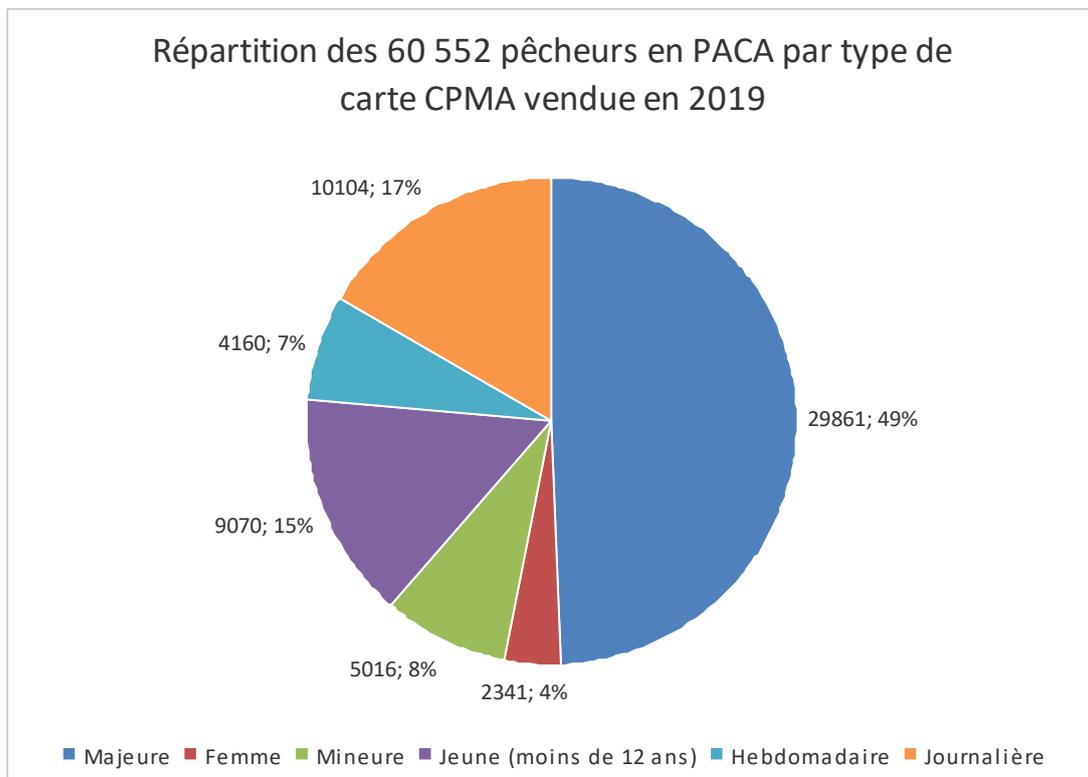
- **9 394 km** de cours d'eau de 1^{ère} catégorie piscicole ;
- **4 742 km** de cours d'eau de 2^{nde} catégorie piscicole ;
- **15 000 ha** de lacs, plans d'eau et étangs ;
- **Une centaine** de lacs d'altitude ;
- **53 espèces** de poissons.



3. Vairon mâle lors de la parade nuptiale - Copyright : S. BARRIO

Côté économie :

- **60 552** Pêcheurs ;
- **14 086** Jeunes de moins de 18 ans ;
- **2 341** Femmes ;
- **Plus de 41** Millions d'euros générés (calculé à partir d'un coût moyen de dépense annuel par pêcheur de 681 €, hors achat de la carte de pêche, d'après les données du Bureau d'étude sous commande FNPF 2011) ;
- **41** Hébergements qualifiés pêche ;
- **4** Parcours pêche labellisés FNPF (2 Parcours Pêche Famille et 2 Parcours Pêche Passion dont 1 ciblé Silure) et près de **200** parcours pêche départementaux divers ;
- **27** Moniteurs guides de pêche de la FFMGP.



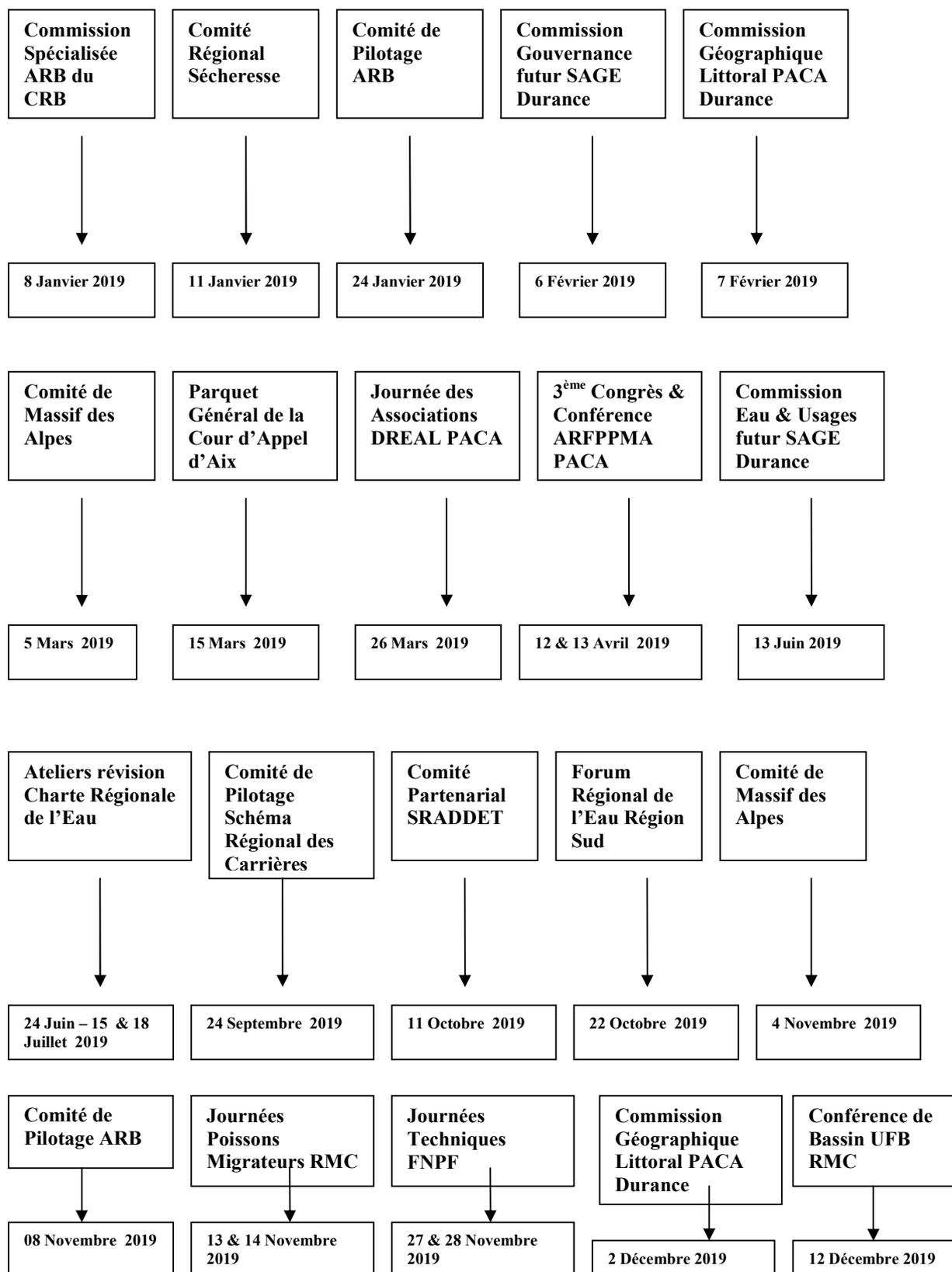
Côté social :

- **132** Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique ;
- **6** Fédérations Départementales d'Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique ;
- **1** Association Migrateurs Rhône Méditerranée ;
- **Plus de 50** salariés ;
- **Plus de 1 600** bénévoles dont **171** Gardes Pêche Particuliers ;
- **21** Ateliers Pêche Nature.



4. Atelier Pêche Nature dans les Bouches-du-Rhône - Copyright : FDAAPPMA 13/A. ROCHER

LES GRANDES DATES DE L'ANNEE



NOS PARTENAIRES

La Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur

Depuis plus de 15 ans, l'ARFPPMA PACA a initié un partenariat ambitieux et réussi pour la préservation des milieux aquatiques avec la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur.

Une convention cadre, qui ne lie pas seulement notre association à la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur mais également les 6 Fédérations Départementales de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de PACA ainsi que l'Association Migrateurs Rhône Méditerranée, a permis l'attribution de plus de 5 millions d'euros d'aide ayant permis la réalisation de près de 380 projets de restauration et préservation des milieux aquatiques en région Provence Alpes Côte d'Azur. Une dizaine de postes techniques ont également été financés par la Région Sud.

Quant à nos structures associatives du loisir pêche en eau douce, elles se sont engagées dans la politique régionale de gestion de la ressource en eau et de préservation des milieux aquatiques, notamment en signant la Charte Régionale de l'Eau, mais également en étant membre de droit de l'AGORA (Assemblée pour une Gouvernance Opérationnelle de la Ressource en eau et des Aquifères), en participant à l'élaboration des grands schémas régionaux tels que le SRADDET, ou encore en étant représentées dans diverses instances de gouvernance régionale.



5. Signature de la convention cadre 2019-2021 lors de notre Congrès annuel à Sainte Tulle en présence de Monsieur VITEL -
Copyright : ARFPPMA PACA/ D.RUIZ

L'Agence de l'Eau RMC

Initié en 2017 et conforté par le nouvel accord cadre national liant la FNPF au MTES, aux 6 Agences de l'Eau et à l'AFB, lui-même décliné au niveau du Bassin Rhône Méditerranée Corse en ce qui nous concerne (géré par l'UFB RMC au sein de notre réseau associatif en partenariat avec l'Agence de l'Eau RMC), ce partenariat entre la Délégation PACA & Corse et notre association nous permet d'ancrer et de faire valoir notre rôle essentiel dans la gestion de la politique de l'eau et de la préservation des milieux aquatiques au regard des diverses instances de gouvernance dans lesquelles nous intervenons à l'échelle régionale et inter-régionale mais aussi des missions d'animation de tête de réseau ou encore de sensibilisation à l'environnement aquatique que nous pouvons mener. Cela nous permet également d'avoir un partenariat technique, financier et politique complémentaire de celui que nous avons jusque-là avec la Région Sud car il nous semble important de faire converger ces deux politiques pour une meilleure gestion intégrée des milieux aquatiques en Provence Alpes Côte d'Azur.

Ainsi, en 3 ans, environ 50 000 euros ont été accordés par l'Agence de l'Eau RMC à notre association (ainsi qu'aux Fédérations des Alpes de Haute Provence, des Alpes Maritimes et du Vaucluse uniquement dans le cadre d'un projet mutualisé Web PDPG et géoportail régional) pour les missions suivantes :

- Animation tête de réseau associatif pêche et préservation des milieux aquatiques en Provence Alpes Côte d'Azur comprenant notamment la représentation de nos pêcheurs dans les diverses instances de gouvernance régionale et inter-régionale et la mise en place de formations, journées d'informations et journées techniques à destination de nos salariés mais aussi de nos élus et bénévoles, en lien avec nos partenaires techniques et financiers ;
- Connaissance et suivi des milieux aquatiques comprenant notamment la création, l'interprétation, la diffusion et la valorisation d'une base de données régionale sur le suivi de l'état des populations piscicoles ;
- Animation territoriale régionale pour favoriser l'émergence de travaux de restauration de la continuité écologique, notamment en Durance.



6. Commission Géographique Littoral PACA Durance 2/12/2019 - Copyright : ARFPPMA PACA/D. RUIZ

EDF

Depuis plus de 15 ans, l'ARFPPMA PACA a également initié, sous jeu d'une convention quadripartite financière triennale entre EDF, notre association et les Fédérations des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques, et avec l'appui de l'expertise technique de l'association Migrateurs Rhône Méditerranée, l'entretien et le suivi de la passe-piège à Anguilles du barrage de Mallemort sur la Durance. Cette convention permet de définir les conditions de ce suivi dont la maîtrise d'œuvre et la valorisation sont assurées par notre association :

- comptages, remises en amont du barrage des Anguilles et entretien de la passe-piège assurés par la Fédération de Vaucluse pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (avec l'appui de l'OFB et de la Fédération des Bouches-du-Rhône pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques si nécessaire) ;
- rapport annuel de suivi et comparaison interannuelle rédigés par l'association Migrateurs Rhône Méditerranée qui implémente également les données issues de ce suivi dans l'Observatoire des Poissons Migrateurs du bassin Rhône Méditerranée qu'elle pilote pour le compte notamment de la DREAL de bassin.

Ainsi, ce sont près de 150 000 euros qui ont été accordés depuis 2003 pour le suivi de cette passe-piège à Anguilles située en pleine Zone d'Action Prioritaire (ZAP) pour l'amélioration de la circulation des Anguilles à la montaison et la dévalaison (selon les derniers Plans de gestion de l'Anguille au niveau national et des poissons migrateurs au niveau du bassin Rhône Méditerranée - PLAGEPOMI 2016-2021) et qui ont donc contribué à l'acquisition de précieux indicateurs de populations ainsi qu'à l'amélioration des connaissances bioécologiques de cette espèce toujours classée en danger critique d'extinction par l'UICN.



7. Barrage EDF de Mallemort - Copyright : MRM/F. GARDIN 2007

CNR

Cette année, dans le cadre de nos missions de développement du loisir pêche en Provence Alpes Côte d'Azur et de développement d'outils de communication régionale, nous avons sollicité, pour la 1^{ère} fois, la CNR pour une participation financière sur la réalisation, l'impression et la diffusion de plus de 100 000 exemplaires d'étuis de cartes de pêche dans le but de les distribuer à nos pêcheurs lors de leur achat de la carte de pêche sur notre territoire régional par le biais de nos 6 Fédérations Départementales de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques, de nos 132 AAPPMA ainsi que de nos nombreux dépositaires.

Ainsi, la CNR, après apposition notamment de son logo sur les étuis de cartes de pêche, nous a alloué 2 500 euros d'aide financière sur les 8 000 euros environ de coût de cette opération régionale.



8. Création des étuis cartes de pêche par l'ARFPPMA PACA - Copyright : SIMON SAS/ARFPPMA PACA

Nous espérons vivement pouvoir renouveler ce type de partenariat avec la CNR pour d'autres actions de développement du loisir pêche en eau douce dans notre région et de développement d'outils de communication régionale à l'avenir, et pourquoi pas pouvoir mettre en place une convention de partenariat pérenne avec eux.

NOS PRINCIPALES ACTIONS

Coordination et animation de la convention cadre avec la Région Sud

Les actions ont notamment consisté en :

- Un suivi des dossiers de demandes de subventions 2019 et 2020 ainsi que des soldes de subventions d'années précédentes de nos 6 Fédérations Départementales de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de Provence Alpes Côte d'Azur (FDAAPPMA PACA) ainsi que de l'association Migrateurs Rhône Méditerranée (MRM) ;
- La finalisation de la nouvelle convention cadre 2019-2021 et sa signature lors de la Conférence régionale, qui s'est tenu lors du Congrès Régional de l'ARFPPMA PACA à Sainte Tulle les 12 & 13 Avril 2019 ;



9. Conférence régionale lors de notre Congrès annuel du 12/04/2019 - Copyright : ARFPPMA PACA/D. RUIZ

- L'organisation et l'animation du Comité de Gestion Pêche 2018/2019 qui s'est tenu le 6 Juin 2019 à Gardanne.

Animation technique et politique de notre réseau associatif en PACA

Ces actions ont consisté en :

- L'assurance d'une veille d'informations par la mise à jour des actualités, de l'agenda ou encore des rubriques concernées de notre **site internet** (www.peche-paca.fr), par la rédaction et la diffusion de Newsletters (**5 Newsletters** ont été adressées dans l'année à plus de 250 destinataires issus de notre réseau associatif mais également de nos partenaires) ainsi que par la diffusion d'informations via la **page Facebook** de notre Association Régionale. **Un communiqué de presse** a également été adressé aux journalistes pour faire connaître à la fois notre Congrès Régional et la Conférence Régionale que nous donnions dans ce cadre là, mais aussi la signature de la convention cadre et la remise des Trophées Régionaux Milieux Aquatiques que nous faisons également en partenariat avec la Région Sud à ce moment là. **Ainsi, le Dauphiné Libéré a relayé un article de presse à ce sujet à la suite de notre Congrès Régional.**

SAINTE-TULLE Le congrès a l'échelle de la région Paca a eu lieu le 12 avril

Biodiversité et pratique loisir au menu des associations de pêche de la région



Les présidents des associations de pêche réunis pour échanger à l'échelle régionale dont Bernard Fanti (fédération des Hautes-Alpes, 2^e en partant de la gauche) et Claude Roustan (fédération des Alpes-de-Haute-Provence, 2^e en partant de la droite).

Cette année, le Congrès de l'association régionale des fédérations pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (ARFPPMA) s'est tenue à Sainte-Tulle, dans les Alpes-de-Haute-Provence, vendredi 12 avril. Une soixantaine d'élus et personnalités était présente, dont Philippe Vitel, vice-président de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur représentant le président Renaud Musclier.

Au fil des échanges, Luc Rossi, le président de l'ARFPPMA, a procédé à la signature de la cinquième convention cadre liant l'ensemble des structures associatives du loisir pêche à la Région Sud, autour de grands axes comme l'expertise scientifique en vue de la préservation de la biodiversité aquatique et la politique régionale "zéro déchet plastique".

Et les trophées régionaux des milieux aquatiques sont...

La quatrième édition des Trophées régionaux des milieux aquatiques (pour 2018) a eu lieu. Les membres du jury (élus, personnalités, scientifiques reconnus dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques, presse dont *Le Dauphiné Libéré*) ont procédé au classement des neuf dossiers présentés en considérant leur aspect original, novateur et pédagogique.

Les lauréats sont la fédération des Alpes-de-Haute-Provence pour son plan de réhabilitation des adoux, suivie par l'association Migrateurs Rhône Méditerranée avec son projet de suivi de la dévalaison des anguilles argentées sur la Cagne, et l'Aapma du Bas Verdon avec son plan de gestion piscicole.

Pierre ODDOU

10. Article Dauphiné Libéré du 17/04/2019

- La participation à l'élaboration d'outils de planification et aux différentes instances de gouvernance interrégionale, régionale voire infrarégionale.

Nous avons ainsi participé aux diverses réunions du Comité de Bassin, et plus particulièrement nous avons participé aux Commissions Géographiques Littoral PACA Durance qui ont eu lieu les 07 Février & 02 Décembre dernier, respectivement à Septèmes-les-Vallons et à Aubagne. Afin de relayer ces précieuses informations à l'ensemble de notre réseau associatif, nous avons publié un retour de ces séances et avons mis en téléchargement également, **la note relative à l'intervention que nous avons faite lors de la dernière Commission Géographique Littoral PACA Durance**, sur notre site internet dans la rubrique Gouverner (<https://www.peche-paca.fr/3529-la-commission-geographique-littoral-paca-durance.htm>). Nous avons aussi relayé les dates des différentes réunions de travail autour de l'élaboration du Programme de Mesures 2022-2027 du futur SDAGE Rhône Méditerranée à nos Fédérations départementales et nous avons, pour notre part, pris le soin de **donner notre avis par mail à la DREAL PACA (copie Agence de l'Eau RMC) au sujet du bassin versant de la Durance.**

De même, aux côtés de l'association MRM et des Fédérations de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de PACA concernées, nous avons également participé au bilan à mi-parcours du PLAGEPOMI 2016-2021 qui a eu lieu à Lyon en Novembre dernier. Face aux constats alarmants de l'état des peuplements piscicoles migrateurs amphihalins et de leurs stocks, que ce soit à l'échelle du bassin Rhône Méditerranée Corse dont fait partie la région Provence Alpes Côte d'Azur comme de l'échelle mondiale, nous avons émis plusieurs souhaits pour le prochain PLAGEPOMI 2022-2027, à savoir : le maintien des sites de référence pour le suivi de ces populations (stocks, comportements migratoires, états fonctionnels etc.) sur le long terme car il est nécessaire d'avoir des chroniques de données conséquentes et continues pour appréhender la dynamique de ces populations piscicoles encore trop mal connues ; mais également de prévoir la mise en place d'autres sites de suivi de référence (pour l'Alose et l'Anguille en Durance notamment après réouverture de l'axe entre sa confluence avec le Rhône et Bonpas, dans le Var sur l'Argens après réouverture de l'axe là aussi pour ces deux migrateurs mais encore sur les lagunes et notamment l'Etang de Berre qui accueille d'importantes populations d'Anguilles sans que l'on ne connaisse véritablement la dynamique notamment) et de mieux appréhender (connaissances) et contrôler (braconnage civelles notamment) ce qui se passe en mer jusqu'aux Sargasses.

Nous avons participé aux réunions du Comité de Massif des Alpes. Un retour des séances des 05 Mars et 04 Novembre 2019, qui se sont tenues respectivement à Gap et Chamonix, a également été fait sur notre site internet à la rubrique Gouverner (<https://www.peche-paca.fr/2825-le-comite-de-massif-des-alpes.htm>).

Au niveau régional, l'année 2019 a été également particulièrement chargée puisque notre Association Régionale a été sollicitée par le Comité Régional Sécheresse, le Comité Régional Biodiversité (et la Commission spécialisée ARB du CRB), le Comité de Pilotage de l'ARB, le Comité de Pilotage du Schéma Régional des Carrières, le Comité Partenarial du SRADDET ou encore par l'AGORA via les différents ateliers territoriaux de révision de la Charte régionale de l'eau (que les 6 Fédérations départementales et l'Association Régionale ont signé) ou encore via le Forum régional de l'eau qui s'est tenu le 22 Octobre dernier et auquel notre Association Régionale a participé, **notamment en intervenant directement lors de la table ronde sur la ressource en eau et le changement climatique.**

Pour revenir sur ces différents événements, nous avons donc participé aux deux réunions du Comité Régional Sécheresse qui ont eu lieu en Préfecture de Région les 11 Janvier et 22 Mars dernier. Si nous étions au départ satisfaits et enthousiastes devant la prise de conscience de l'intérêt de pratiquer une autre gestion de la sécheresse en Provence Alpes Côte d'Azur, au regard notamment des impacts qu'elle a sur nos milieux aquatiques et à la récurrence de son traitement, nous avons été vite déçus par la révision à la baisse des objectifs que s'étaient fixés la DREAL PACA. Effectivement, sous le lobby et la pression des seuls agriculteurs, les restrictions de prélèvement d'eau arrêtées aux stades d'alerte et d'alerte renforcée ont été revues à la baisse par rapport aux ambitions de départ et ce qui est encore plus problématique à notre sens c'est qu'elles ont été revues à la baisse par rapport à celles qui étaient mises en œuvre sur certains départements de notre région. Provoquant donc confusion et perte d'efficacité des économies d'eau effectuées sur ces territoires-là par certains acteurs.

Aussi, nous avons écrit au Préfet de Région et nous avons également répondu à la consultation publique avant la publication de l'arrêté cadre régional sécheresse afin d'essayer de faire entendre notre voix pour une meilleure préservation de nos milieux aquatiques en Provence Alpes Côte d'Azur en gestion de crise sécheresse. Pour autant, notre courrier est resté sans réponse et notre avis n'a pas été pris en compte lors de la consultation publique. Vous pourrez les retrouver toutefois ici <https://www.peche-paca.fr/3471-comite-regional-secheresse.htm>, comme un retour sur ces deux séances. C'est pourquoi, nous avons souhaité attaquer en justice l'arrêté cadre régional sécheresse qui a découlé de ces 2 réunions du Comité Régional Sécheresse.

A titre d'informations seulement, sachez que 2 référés en suspension immédiate ont été déposés en Juillet et Août dernier et qu'ils ont été déboutés par l'administration.

Pour autant, l'action en justice sur le fond (demande d'annulation de l'arrêté cadre régional sécheresse tel que rédigé) est toujours en cours. Pour en savoir plus sur cette action : <https://www.peche-paca.fr/4063-recours-juridique.htm>. Nous sommes également déçus de voir que ce Comité Régional n'a pas été réuni post sécheresse 2019 alors même que l'arrêté cadre régional sécheresse prévoyait un suivi de l'application de cet arrêté et de son impact potentiel afin, notamment d'évaluer son efficacité et la nécessité éventuelle de le réviser.

Pour autant, dès que ce Comité sera de nouveau réuni nous ne manquerons pas d'y participer activement et de continuer à suivre cette gestion régionale des sécheresses avec attention.



11. Comité Régional Sécheresse du 11/01/2019 - Copyright : ARFPPMA PACA/D. RUIZ

Nous avons également participé au Comité Régional Biodiversité qui a été réuni en Janvier 2019 pour adopter son règlement intérieur, créer la Commission Spécialisée ARB du CRB (dans laquelle l'ARFPPMA PACA a également souhaité s'y investir) et faire un point à mi-parcours de l'intégration du SRCE dans le SRADDET, entre autres. Là encore, un retour de cette séance est disponible sur notre site internet : <https://www.peche-paca.fr/2820-le-comite-regional-biodiversite-missions-et-suivi-des-demarches-en-cours.htm>.



12. Comité Régional Biodiversité du 08/01/2019 - Copyright : ARFPPMA PACA/D. RUIZ

A la suite de cette réunion, la 1^{ère} réunion de la Commission Spécialisée ARB du CRB s'est tenue. Elle a essentiellement consisté en l'élection de 2 représentants de chaque collège du Comité Régional Biodiversité au Comité de Pilotage de l'Agence Régionale pour la Biodiversité (ARB).

Pour le collège des associations, ce sont le CEN PACA et FNE PACA qui ont été élus, mais au regard de son expertise sur la biodiversité aquatique, l'ARFPPMA PACA a également été retenue pour représenter les associations de protection de l'environnement au sein de ce Comité de Pilotage de l'ARB. La séance s'est finie par la présentation de la convention partenariale de mise en place de l'ARB et du programme d'actions pressenti pour 2019 par cette nouvelle Agence.

Vous trouverez là encore un retour plus complet sur la séance sur notre site internet : <https://www.peche-paca.fr/3437-commission-specialisee-agence-regionale-pour-la-biodiversite-.htm>

Dans cette continuité, nous avons donc suivi le 1^{er} Comité de Pilotage de lancement de l'Agence Régionale pour la Biodiversité qui a également eu lieu fin Janvier 2019. Puis, nous avons participé au 2^{ème} Comité de Pilotage qui s'est tenu en Novembre 2019 et a permis à la fois de dresser un bilan du programme d'actions 2019 mais aussi d'évoquer le programme d'actions 2020 pressenti. Les retours de ces séances sont encore une fois consultables depuis notre site internet : <https://www.peche-paca.fr/2824-agence-regionale-pour-la-biodiversite.htm>



13. Comité de Pilotage ARB de Janvier 2019 - Copyright : ARFPPMA PACA/D. RUIZ

Initiée en 2017, la révision du Schéma Régional des Carrières ne s'est précisée qu'en 2019 où les membres de ce Comité de Pilotage, dont fait partie notre association, ont été réunis courant Septembre 2019 afin de choisir parmi 3 scénarios proposés par la DREAL PACA le scénario de révision de ce schéma, à savoir : fermeture des carrières existantes à la fin de leurs autorisations actuelles, renouvellement et extension de carrières existantes uniquement sur la base du maillage régional actuel ou création de nouvelles carrières en plus des renouvellements et extensions possibles sur les carrières existantes. Ces 3 scénarios ont été comparés sur la base de divers enjeux (approvisionnement des territoires, préservation des accès à la ressource, logistique et émissions de GES, économie de la ressource et enjeux environnementaux).

En fonction du scénario et de l'enjeu étudié, une sensibilité a été affectée (forte, modérée ou faible) sans que l'on ne connaisse véritablement les critères justifiant de la sensibilité affectée (vraisemblablement plus à dire d'experts).

Enfin, le flou est encore plus important quant à la couleur (rouge, jaune, verte) affectée au bilan des enjeux comparés au type de scénario envisagé...

Effectivement, tant dans la note de présentation reçue que dans les propos tenus lors de la séance par les différents intervenants, tout prouve que les scénarios "renouvellements, extensions" et "créations, renouvellements, extensions" permettent à la Région Sud de continuer à être autosuffisante pour les 12 années à venir.

Pourtant, à la surprise de bons nombres d'acteurs présents, le scénario retenu par la DREAL PACA et le Préfet de Région s'est directement porté sur celui des **"créations, renouvellements et extensions"** de carrières.

Encore plus étonnant, les membres du COPIL étaient réunis en séance pour approuver ou non cette proposition. Pour autant, le Préfet de Région, sans même procéder à un vote à main levée, et malgré les propos tenus par certains acteurs en séance davantage favorables au choix du scénario "renouvellements, extensions", a acté le scénario proposé par ses services, arguant que des discussions tenues en séance il relevait qu'il n'y avait pas d'opposition forte à ce choix.

Nous sommes donc quelques peu étonnés et déroutés par le déroulement de ce Comité de Pilotage qui ne semble pas véritablement en être un et qui confirme une manière de faire que nous avons trouvé également particulière en Comité Régional Sécheresse.

Il va sans dire que, compte tenu de l'ensemble des éléments qui nous ont été présentés, nous ne partageons pas ce choix qui a été "acté" en séance.

En effet, pour nous, c'est bien le scénario "renouvellements, extensions" qui aurait dû être retenu pour l'élaboration du Schéma Régional des Carrières compte tenu de l'autosuffisance qu'il assure à la Région Sud pour les 12 années à venir, de la surcapacité déjà existante en région et de la nécessité de préserver les ressources naturelles que nous pouvons encore préserver en région Provence Alpes Côte d'Azur. Bien entendu, un retour plus complet de la séance est disponible depuis notre site internet : <https://www.peche-paca.fr/4064-schema-regional-des-carrieres.htm>



14. Comité de Pilotage du Schéma Régional des Carrières (SRC) du 24/09/2019 - Copyright : ARFPMA PACA/D. RUIZ

Nous avons aussi participé au Comité Partenarial d'élaboration du SRADDET pour lequel les membres ont de nouveau été réunis en Octobre 2019 dans le but principal de leur présenter la version finale du SRADDET et de ses règles adoptées en Assemblée Plénière le 26 Juin 2019 en Région.

Là encore, nous restons pour notre part assez déçus de cette concertation car en aucun cas les amendements (révision règle LD1OBJ19B en faveur de la petite hydroélectricité notamment dans les torrents alpins) ou demandes de compléments que nous avons formulés n'ont été pris en compte (rajout du risque sécheresse parmi les risques naturels identifiés, règles allant jusqu'à la nécessaire préservation des milieux aquatiques et de leur biodiversité et non pas uniquement sur la ressource en eau pour l'usage eau potable etc.).

Pour autant, nous essaierons de continuer à suivre la mise en œuvre territoriale de cet imposant schéma d'aménagement et nous suivrons aussi de près les impacts de cette règle visant à favoriser l'implantation de petites centrales hydroélectriques en Provence Alpes Côte d'Azur sur nos milieux aquatiques, et plus particulièrement nos torrents alpins, véritables réservoirs de biodiversité aquatique déjà fragilisés par les impacts du changement climatique et les impacts d'activités anthropiques (production de neige de culture, irrigation etc.). Vous retrouverez l'ensemble des éléments de la séance sur notre site internet ici : <https://www.peche-paca.fr/2821-le-schema-regional-d-amenagement-de-developpement-durable-et-d-egalite-des-territoires.htm>

Enfin, toujours au niveau régional, nous avons suivi avec attention les différents ateliers territoriaux de révision de la Charte Régionale de l'Eau menés par la Région Sud entre Mai et Juillet 2019 et avons participé au Forum Régional de l'Eau qui s'est tenu en Octobre 2019 à l'Hôtel de Région, à Marseille. A cette occasion, la Région Sud nous a demandé de participer à la table ronde relative à la ressource en eau et à l'adaptation au changement climatique en région Provence Alpes Côte d'Azur. Vous pourrez ainsi retrouver notre intervention sur le sujet mais également un retour plus complet sur ce Forum depuis notre site internet : <https://www.peche-paca.fr/4144-forum-regional-de-l-eau.htm>



15. Forum Régional de l'Eau du 22/10/2019 - Copyright : ARFPPMA PACA/D. RUIZ

Globalement, nous nous interrogeons sur une réelle prise en compte par la Région Sud de la nécessité de préserver les milieux aquatiques en tant que tels.

En effet, les différents ateliers territoriaux de révision de la Charte Régionale de l'Eau étaient tous très centrés autour des enjeux agricoles et de consommation d'eau essentiellement, sans prendre en compte forcément l'intérêt d'avoir des milieux aquatiques en bon état et de tout faire pour les préserver (par ailleurs autant pour ces enjeux économiques que pour d'autres enjeux qu'ils soient économiques aussi - comme le bien être de la population régionale ou encore l'attractivité touristique du territoire régional - comme sociétaux ou environnementaux - pêche & chasse, préservation d'habitats et d'espèces à fortes valeurs patrimoniales voire protégées etc.), en dehors du dernier atelier territorial qui a eu lieu à Draguignan. Par ailleurs, nous nous interrogeons sincèrement sur les intentions de révision de cette Charte Régionale de l'Eau. En effet, il n'y a pas eu réellement de refonte de la 1^{ère} Charte Régionale de l'Eau, ni de bilan de la mise en œuvre de la 1^{ère} Charte Régionale de l'Eau. De même, le diagnostic du SOURSE n'a pas été revu depuis maintenant plus de 10 ans et aurait peut-être mérité que l'on s'y penche avant de réviser cette Charte Régionale de l'Eau. Le seul changement que nous voyons finalement c'est l'augmentation probable du nombre de signataires et notamment des ASA.

Nous espérons donc que cela sera pour prétendre à une meilleure prise en compte d'une nécessaire gestion intégrée de la ressource en eau à l'échelle régionale par le monde agricole et non pas d'une future main mise des agriculteurs au sein de l'AGORA.

Nous avons aussi participé aux diverses réunions des Commissions Gouvernance et Eau & Usages du futur SAGE Durance.

Ainsi, les membres de la Commission Gouvernance ont été réunis à deux reprises, en Février et Juillet 2019 afin d'arrêter une proposition de périmètre de SAGE. La proposition qui a été validée étant celle du bassin versant hydrographique de la Durance à l'exception des périmètres des SAGE des principaux affluents de la Durance préexistants, à savoir : Calavon-Coulon et Verdon. Une réflexion a toutefois été engagée afin de voir s'il serait possible et envisageable de mettre en place un « inter-SAGE » afin d'être sûr de faire le lien entre ces 3 SAGE sur des thématiques majeures et aux enjeux partagés.

Quant aux membres de la Commission Eau & Usages, ils ont été de nouveau réunis en Juin 2019 afin d'en savoir plus sur l'état d'avancement de 4 dossiers majeurs en Durance: l'étude macroéconomique des usages de la ressource en eau du système Durance/Verdon, l'harmonisation des mesures de gestion de la sécheresse à l'échelle régionale, le protocole de transfert d'eau par mesure d'économie de la ressource et la mise en place d'un réseau d'alerte sur les pollutions.

Là encore, vous retrouverez les retours synthétiques de ces différentes séances ou encore nos positionnements par rapport aux sujets évoqués depuis notre site internet ici : <https://www.peche-paca.fr/2839-comite-plenier-durance.htm>



16. Commission Gouvernance du futur SAGE Durance du 06/02/2019 - Copyright : ARFPPMA PACA/D. RUIZ

Il est à noter qu'il n'y a pas eu de Comité Plénier en Durance en 2019.

Nous avons aussi suivi l'état d'avancement du projet de restauration de la continuité écologique en basse Durance en lien avec le SMAVD, EDF et la CNR.

En tant que membre du RRGMA, nous avons participé au Groupe de Travail mis en place sur l'entretien et la restauration des milieux aquatiques, à la Journée Technique Eau et Aménagement du Territoire, aux Comités de suivi ainsi qu'à l'Assemblée Plénière du réseau afin d'échanger sur divers sujets avec l'ensemble des gestionnaires de milieux aquatiques ainsi qu'avec les partenaires institutionnels que nous avons en commun.

Nous avons également répondu positivement à l'appel du Parquet Général de la Cour d'Aix en Provence, en Mars 2019, pour débattre avec lui et d'autres associations de protection de l'environnement des problématiques que nous rencontrons en Provence Alpes Côte d'Azur. En ce qui nous concerne, nous avons pu lui faire part des différentes infractions à la réglementation pêche comme à la réglementation sur l'eau et les milieux aquatiques (destruction de frayères ou d'habitats, pollutions diverses, barrages ou détournements de rivière etc.) constatées par nos pêcheurs, comme nos gardes pêche particulier ou encore nos agents fédéraux quotidiennement et le peu de retour de la justice sur ces infractions (PV n'aboutissant pas ou peines prononcées dérisoires par rapport aux impacts réels de ces infractions sur l'environnement aquatique).

Enfin, nous avons aussi répondu à de nombreuses consultations publiques : Grand Débat National, prolongation des concessions de la CNR sur le Rhône, règlement européen Anguilles... **Vous pourrez retrouver tous nos avis également sur notre site internet ici : <https://www.peche-paca.fr/3704-consultations-publiques-nos-avis.htm>**

- La participation à des colloques/séminaires/congrès en vue de défendre nos milieux aquatiques régionaux. Nous avons effectivement participé à deux grands événements qui ont eu lieu en 2019 et ont rassemblé plus de 200 personnes (réseau associatif des structures de pêche de loisir mais aussi partenaires institutionnels et partenaires du secteur privé) : les Journées Poissons Migrateurs organisées par l'association MRM à Lyon les 13 & 14 Novembre sur les thèmes de l'état actuel des populations migratrices amphihalines, les technologies au service de la connaissance et enfin les enjeux de demain ; et les Journées Techniques Nationales organisées par notre Fédération Nationale de Pêche et de protection des milieux aquatiques de France les 27 & 28 Novembre au Muséum d'Histoire Naturelle de Paris sur les thèmes du maintien et de la restauration de la qualité des milieux et de leur biodiversité, des connaissances et de la gestion des milieux aquatiques.



17. JOURNEES POISSONS MIGRATEURS - 13 & 14 NOVEMBRE 2019



18. JOURNEES TECHNIQUES NATIONALES FNPF - 27 & 28 NOVEMBRE 2019

Nous avons également participé au Symposium « Biodiversité aquatique au delà des normes » organisé par la Maison Régionale de l'Eau à Barjols en Octobre dernier.



19. SYMPOSIUM MRE BIODIVERSITE AQUATIQUE AU DELA DES NORMES - OCTOBRE 2019

Vous retrouverez un retour de ces différents événements encore une fois sur notre site internet ici : <https://www.peche-paca.fr/2027-sensibiliser.htm>

Enfin, à la demande de la Délégation PACA & Corse de l'Agence de l'Eau RMC, nous sommes intervenus à la Conférence de bassin de l'UFB RMC afin de présenter notre projet de mutualisation d'une application Web de bancarisation, d'informatisation et de mise en valeur des PDPG en PACA et le projet de géoportail régional, financés à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau RMC en 2019.

- L'organisation de journées techniques à destination des élus, des salariés et des bénévoles de notre réseau associatif. Ainsi, en Janvier 2019, à Gardanne, nous avons réalisé une Journée Technique à destination des salariés de notre réseau et des partenaires institutionnels sur les thématiques de la gestion quantitative de la ressource en eau (partage du diagnostic réalisé par la DREAL PACA, retour du 1^{er} Comité Région Sécheresse, tour de table sur les suivis opérés en 2018 par les Fédérations Départementales de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de PACA et ceux prévus en 2019 et travail sur un « indicateur régional » de suivi des assec) et de la compétence GEMAPI. Sur cette dernière thématique nous avons surtout évoqué les supports de communication que nous pourrions développer pour argumenter l'état de l'évolution des milieux aquatiques et les diffuser aux acteurs gemapiens comme à d'autres acteurs. Plus particulièrement, nous avons pu travailler sur l'intérêt d'un projet mutualisé à l'échelle régionale pour développer les Web applications PDPG au niveau fédéral ainsi qu'un géoportail régional.

Dans la continuité de ce travail et puisque nous avons avancé sur le développement des Web PDPG et du géoportail régional, nous avons constitué et réuni les membres du Comité de Pilotage de ce projet, à Gardanne en Novembre 2019, en présence de notre prestataire de service : Nanogis. Nous avons ainsi pu faire part de l'état d'avancement du développement des Web PDPG et du géoportail régional à nos membres, par rapport notamment à la liste de données à valoriser que nous avons actée avec l'Agence de l'Eau RMC et la Région Sud, nos deux partenaires financiers.

La mise en place de certains indicateurs souhaités et/ou attendus nécessite la mise en place de réseaux régionaux de suivi, complémentaires aux réseaux qui peuvent exister et être portés par d'autres acteurs (DREAL PACA, OFB ou encore acteurs gemapiens par exemple) et qui devront être réalisés par les Fédérations Départementales de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques. C'est le cas par exemple de la thermie, du suivi des assecs ou encore du suivi frayères avant/après travaux de restauration écologique. Pour ce faire, les membres du Comité de Pilotage ont demandé à notre Association Régionale de mettre en place des Comités Techniques thématiques afin que chaque structure puisse associer aux travaux des experts thématiques pour faire avancer cette réflexion qui reste complexe. Ces Comités Techniques seront donc mis en place dès 2020.

Enfin, pour la troisième année consécutive, nous avons profité de notre Congrès Régional pour réaliser une Conférence Régionale sur les thèmes de la protection des milieux aquatiques et du développement du loisir pêche en Provence Alpes Côte d'Azur, deux missions cœur de métier de notre réseau associatif.

Elle a ainsi eu lieu en Avril 2019 à Sainte Tulle (04) et a permis de réunir une cinquantaine d'élus et de salariés issus à la fois de notre réseau associatif (Fédérations Départementales de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de PACA et d'ailleurs et AAPPMA de PACA, association MRM) mais également de nos partenaires (Agence de l'Eau RMC, Région Sud, AFB, EDF, MRE, IRSTEA, Université Aix-Marseille).

Après un temps d'échange politique, nous avons notamment pu partager avec l'ensemble de l'assemblée présente des retours d'expérience d'actions réalisées par notre réseau associatif sur ces deux thématiques. **L'ensemble des présentations est disponible sur notre site internet ici : <https://www.peche-paca.fr/2538-retours-sur-nos-congres.htm>**

- Un appui technique aux actions portées par notre réseau associatif. Tout au long de l'année, notre Association Régionale se met à disposition de ses Fédérations Départementales de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques, AAPPMA et de l'association MRM pour répondre à d'éventuelles sollicitations techniques en lien avec leurs missions de connaissance, préservation, restauration et valorisation des milieux aquatiques. Cet appui se fait par échanges de mails ou encore appels téléphoniques.
- Des actions de formation des salariés et bénévoles de notre réseau associatif PACA. Car pour être en mesure de préserver comme il faut les milieux aquatiques il est notamment nécessaire de connaître les populations piscicoles qu'ils abritent ainsi que leur fonctionnement car on ne protège jamais mieux que ce que l'on connaît bien.

De même, pour restaurer des milieux aquatiques dégradés, il est également nécessaire de connaître les populations piscicoles qu'ils abritent, d'éventuellement réaliser des pêches de sauvetage par mesure de protection avant travaux ou encore de suivre l'évolution de ces mêmes populations piscicoles avant et après travaux de restauration écologique afin de mieux appréhender le gain écologique des travaux effectués. Pour faire cela, il est donc nécessaire de procéder à des inventaires piscicoles voire à des pêches de sauvetage avant travaux. Dans tous les cas, la méthode utilisée est celle des pêches électriques car elle est relativement inoffensive pour les populations piscicoles ainsi comptabilisées. Toutefois, la pêche électrique doit être faite selon des principes et une pratique bien encadrée et selon des cadres réglementaires et législatifs précis qu'il est donc important de faire connaître à la fois aux nouveaux salariés mais également aux bénévoles qui participent à ces pêches. D'où la nécessité de coordonner cette formation à l'échelle régionale afin que tous les participants aient pu bénéficier du même contenu de formation et des mêmes formateurs agréés et reconnus. Aussi, en 2019 nous avons coordonné la formation pêche et habilitation électriques pour une dizaine de salariés et bénévoles de notre réseau associatif (1 salarié et 1 bénévole des Hautes Alpes, 2 salariés et 1 bénévole des Bouches-du-Rhône, 2 salariés de l'association MRM, 1 salariée de l'ARFPPMA PACA). Cette formation a eu lieu à Gardanne du 20 au 24 Mai 2019 et a été administrée par la Maison de l'Eau et de la Pêche de Corrèze (MEP 19).



20. Pêche par point en Durance - Formation pêche et habilitation électriques Mai 2019

De la même manière, la formation de nos gardes pêche particuliers contribue pleinement à l'objectif de préservation de nos milieux aquatiques car en plus de veiller au respect de la réglementation pêche (et donc de contribuer à la lutte contre le braconnage notamment d'espèces protégées comme l'Anguille ou encore patrimoniales), ils sont les premiers à constater toutes sortes de pollutions ou encore des destructions d'habitats comme les frayères.

S'ils ne peuvent pas dresser pour ces causes là un PV en bonne et due forme, ils peuvent toutefois adresser un rapport de constatation au Procureur de la République ainsi qu'à toute personne en mesure de faire respecter la réglementation sur l'eau et les milieux aquatiques (DDT, OFB etc.). Véritables sentinelles environnementales, il est donc pour nous important de leur fournir une formation harmonisée à l'échelle régionale. Afin de devenir garde pêche particulier, 2 modules de formation sont nécessaires, le module I et le module III. Le module I est commun à tous les gardes particuliers (pêche, chasse, voirie, canaux...). Il consiste à former les candidats sur les notions juridiques de base, les droits et devoirs du garde particulier, comme son comportement. Le module III consiste à former les gardes pêche particuliers uniquement à la réglementation de la pêche. Comme celle-ci peut varier d'un département à un autre selon les arrêtés préfectoraux pris, nos élus ont préféré laisser le soin à chaque Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de PACA de former leurs futurs gardes sur ce module III en direct. En revanche, il a été convenu que, le module I étant commun à tous les gardes particuliers (pêche ou autre) il serait nécessaire que les futurs gardes puisse recevoir une formation unique à l'échelle régionale. Ainsi, en 2019, l'ARFPPMA PACA a proposé une session de formation module I garderie à Gardanne le 14 Juin 2019 qui a rassemblé 7 futurs gardes bénévoles (3 bénévoles d'AAPPMA des Bouches-du-Rhône et 4 bénévoles d'AAPPMA du Var). La formation a été assurée sur la journée par notre Association Régionale qui était accompagnée d'un agent de développement (garde pêche fédéral) de la Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques des Bouches-du-Rhône. Ceci afin notamment que les futurs gardes pêche particuliers puissent profiter de l'expérience d'un garde pêche fédéral pendant la formation.

- Une représentation de nos pêcheurs régionaux auprès de la FNPF, par la remontée de problématiques régionales (retenues collinaires, atypicité des cours d'eaux méditerranéens et notions de débit réservé, braconnage, Silure etc.) ou encore la participation aux réunions d'échanges techniques, entre salariés FNPF/UB/AR, mises en place depuis 2018 par la FNPF.

Connaissance opérationnelle et suivi des milieux aquatiques

Les actions ont notamment consisté en :

- Un suivi de la passe-piège à Anguilles du barrage de Mallemort en Durance, suivi réalisé dans le cadre d'une convention financière avec EDF explicitée plus en amont de notre rapport d'activités. Pour 2019, ce suivi montre que 1 139 Anguilles ont été capturées dans la passe-piège, ce qui représente l'effectif le plus important de la chronique de suivi (2004-2019) et dépasse largement la moyenne annuelle de la chronique qui est à 414 individus capturés. Ces effectifs restent toutefois faibles et à relativiser par rapport aux captures réalisées sur les passe-pièges de Beaucaire-Vallabrègues (ouvrage hydroélectrique du Rhône permettant un accès à la Durance). La distance de l'ouvrage à la mer, associée à la présence d'ouvrages en aval (6 obstacles à l'écoulement) et à leur impact cumulé, explique en grande partie ces résultats. En particulier, pour donner suite à l'étude de la migration de l'Anguille en basse Durance (2015-2016), le barrage de Bonpas est suspecté d'être difficilement franchissable et sélectif sur les classes de taille. **Ces données alimentent également en direct l'Observatoire des Poissons migrateurs amphihalins du bassin Rhône Méditerranée animé par l'association MRM et servant d'outil d'aide à la décision pour le suivi et la révision des PLAGEPOMI Rhône Méditerranée :** <https://www.observatoire-rhonemediterranee.fr/observatoire-en-direct/>
- La création facilitée d'un géoportail régional à partir d'un reporting des données produites par les Fédérations Départementales de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de Provence Alpes Côte d'Azur dans le cadre de leurs Plans Départementaux de Protection des milieux aquatiques et de Gestion des ressources piscicoles (PDPG) issues des Web PDPG (outil unique et collaboratif de valorisation cartographique et informatique des PDPG) développées par les 6 FDAAPPMA PACA. Le géoportail régional a volonté à être un outil de décision puissant au niveau régional mais aussi aux niveaux départementaux et de bassins versants dans le sens où il va apporter une vision synthétique par thématique à ces différentes échelles et qu'il va pouvoir permettre de mieux appréhender l'évolution de l'état des populations piscicoles (et donc des milieux aquatiques puisque les poissons sont de bons indicateurs de l'état des milieux aquatiques) par comparaison des données anciennes (issues de la 1^{ère} génération de PDPG) aux données actuelles (2^{ème} génération de PDPG) et futures (3^{ème} génération de PDPG à venir). En l'état, certains indicateurs prévus sont d'ores et déjà disponibles sur le géoportail régional :
 - typologie des contextes piscicoles (salmonicoles, intermédiaires ou cyprinicoles) avec regard évolutif entre les 2 premières générations de PDPG afin d'identifier s'il y a eu des évolutions dans la typologie qui traduiraient des glissements biotypologiques dans les populations piscicoles ;

- état fonctionnel des contextes piscicoles (conforme, peu perturbé, très perturbé, dégradé) avec là encore regard évolutif entre les 2 premières générations de PDPG afin d'identifier les contextes dont l'état s'est amélioré, ceux dont l'état est stable ou encore ceux dont l'état s'est nettement détérioré ;
- gestion piscicole préconisée (patrimoniaire, raisonnée ou d'usage) avec toujours regard évolutif entre les 2 premières générations de PDPG afin de voir comment se traduit la pression de pêche sur l'état des populations piscicoles : va-t-on vers une gestion piscicole patrimoniale généralisée ou pas et dans quelle mesure cela a pu impacter l'état des populations piscicoles ;
- aire de répartition des différentes espèces piscicoles présentes en PACA : pour chaque espèce piscicole on peut voir son aire de répartition par année et ainsi observer son évolution dans le temps (les données d'inventaires les plus anciennes datent actuellement de 1974).

D'autres « indicateurs » sont également en cours de traitement et/ou discutés lors de réunions techniques avec les différents membres du Comité de Pilotage que nous avons constitué (suivi des assecs, thermie, prélèvements en eau, stations d'épuration, obstacles à l'écoulement etc.).

En effet, pour légitimer et rendre le plus opérationnel possible le géoportail régional, nous avons mis en place un Comité de Pilotage qui a vocation à valider le développement du géoportail régional ainsi que les indicateurs produits notamment. Ce Comité de Pilotage est composé des référents PDPG de chacune des 6 FDAAPPMA de PACA et de leurs Présidents, de l'Agence de l'Eau RMC, de la Région Sud, de la DREAL PACA, de l'OFB, de l'ARPE ARB et du prestataire de service, à savoir Nanogis.

Rapidement, nous avons vu qu'il était également important de mettre en place des Comités Techniques thématiques en fonction des indicateurs que nous souhaiterions développer dans le cadre du géoportail régional.

Enfin, à la demande de Nanogis, nous avons également mis en place un Comité de Pilotage interrégional Web PDPG et géoportails régionaux car les outils développés par Nanogis ont vocation à être les mêmes pour tous. Il est donc important que tous les référents PDPG et/ou géoportails régionaux se connaissent et apprennent à mieux travailler ensemble, que cela soit vis-à-vis des contextes interdépartementaux comme vis-à-vis des développements attendus par Nanogis qui doivent répondre aux attentes de tous.

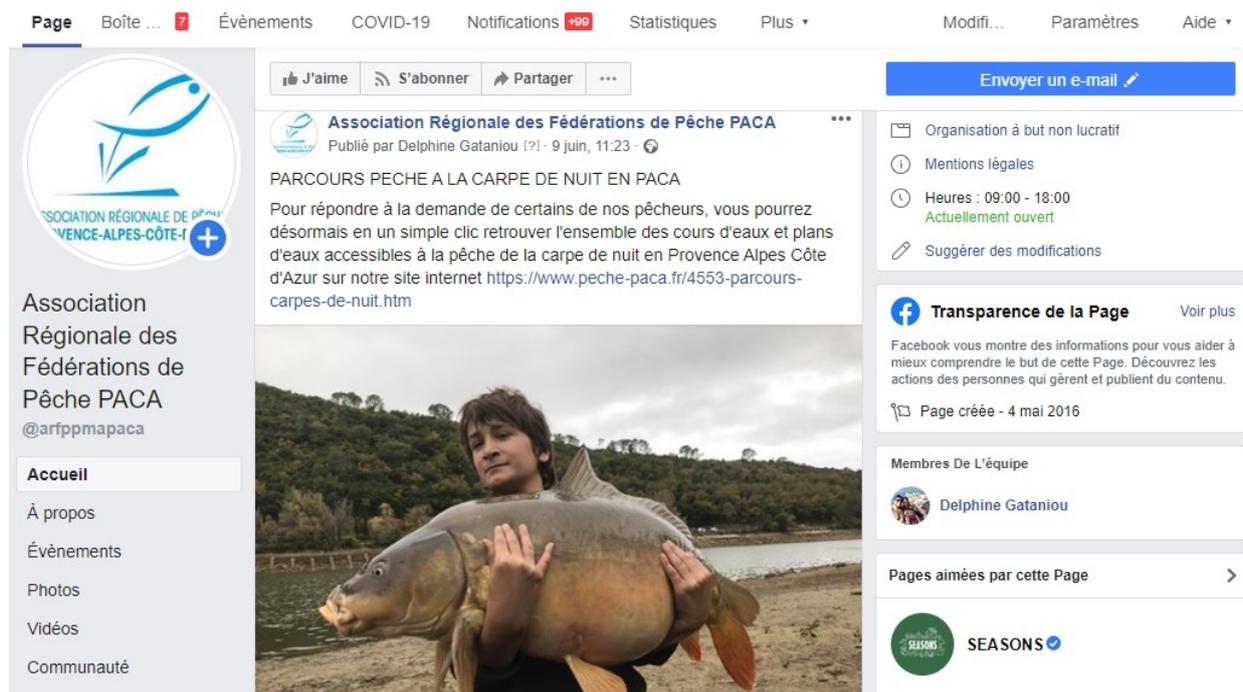
Il est également important de rappeler que le géoportail régional est en accès limité (non ouvert au grand public) et sécurisé (1 identifiant et 1 mot de passe par utilisateur).

En sachant qu'en 2020 il est notamment prévu de mettre en place des « fiches de synthèse thématiques » accessibles au grand public et à l'ensemble des gestionnaires de milieux aquatiques, aux différentes échelles (régionale, départementales et bassins versants) en lien avec l'ARPE ARB pour valorisation notamment au travers de leurs Observatoires Régionaux (OREMA voire ORB).

Communication régionale

Les actions ont consisté en :

- Un suivi de l'administration de notre page Facebook créée et alimentée depuis Mai 2016. Comme l'année dernière, nous avons également sollicité EOLAS pour recruter de nouveaux fans, ce qui a encore une fois très bien marché puisque nous sommes passés de plus de 1 800 abonnés en 2018 à près de 4 000 abonnés en 2019 ;

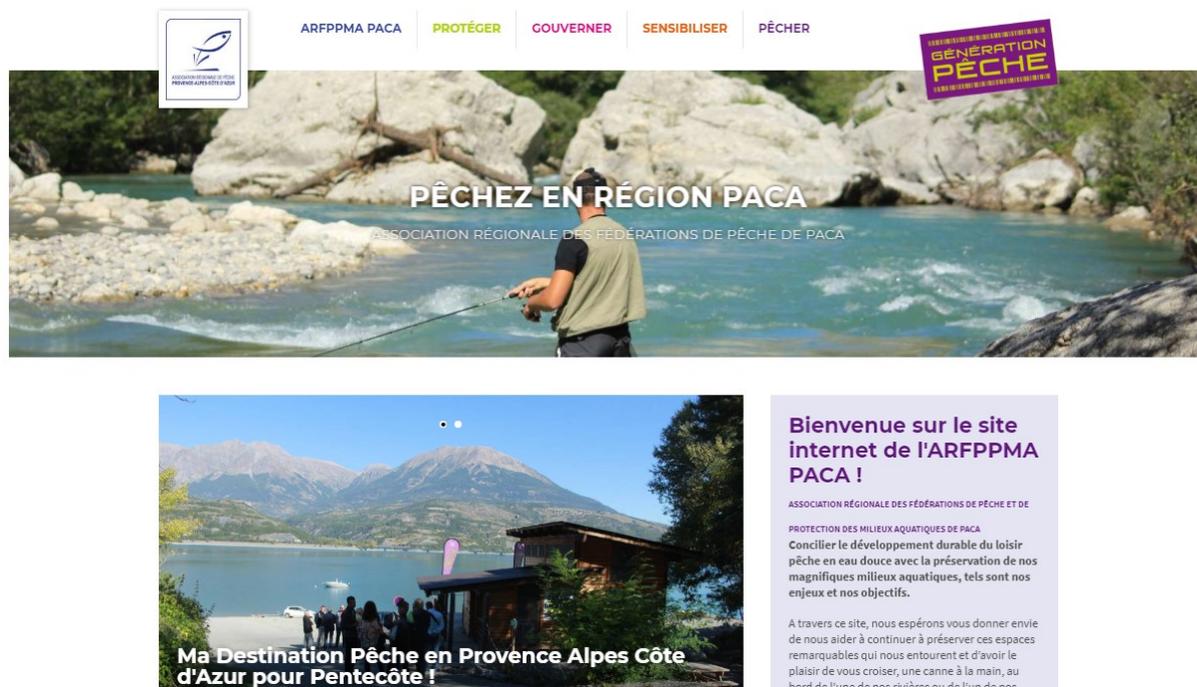


The screenshot shows the Facebook page of the Association Régionale des Fédérations de Pêche PACA. The page header includes navigation links like 'Page', 'Boîte...', 'Évènements', 'COVID-19', 'Notifications', 'Statistiques', and 'Plus'. The main content area displays a post titled 'PARCOURS PECHE A LA CARPE DE NUIT EN PACA' published by Delphine Gatanou on June 9, 2016. The post text explains that users can now find fishing courses and plans for night carp fishing in Provence-Alpes-Côte d'Azur via the website <https://www.peche-paca.fr/4553-parcours-carpes-de-nuit.htm>. Below the text is a photograph of a young boy holding a large carp. The right sidebar contains page information such as 'Organisation à but non lucratif', 'Mentions légales', 'Heures : 09:00 - 18:00', and 'Page créée - 4 mai 2016'. The left sidebar shows the page name and navigation options like 'Accueil', 'À propos', 'Évènements', 'Photos', 'Vidéos', and 'Communauté'.

21. PAGE FACEBOOK DE L'ARFPPMA PACA

- L'administration en continu de notre site internet qui commence à porter ses fruits en termes de reconnaissance et d'utilisation par les internautes puisque pour cette année nous cumulons au total : 2 592 utilisateurs et 9 660 pages vues pour une durée moyenne de session autour d'1 minute 30, avec en moyenne 2 à 3 pages vues par session et un taux de rebond satisfaisant. Nous avons également réalisé 2 campagnes Facebook publicitaires pour faire connaître notre site internet et amener de nouveaux internautes à le découvrir avec EOLAS et là encore nous nous apercevons que le résultat est très positif puisqu'elles ont indubitablement permis de booster l'utilisation et la reconnaissance du site internet puisque nous cumulons respectivement sur les campagnes de Février et Décembre : 571 et 1208 utilisateurs pour 1938 et 1534 pages vues contre en moyenne 216 utilisateurs et 805 pages vues par mois.

Enfin, le suivi trimestriel réalisé par EOLAS ainsi que l'optimisation SEO et le référencement naturel portent également leurs fruits puisque le site internet continue d'attirer en permanence de nouveaux utilisateurs qui viennent pour les 3/4 via les moteurs de recherche, en sachant que nous avons désormais l'ensemble de nos mots clés en 1^{ère} page des moteurs de recherche ainsi que 11 requêtes positionnées dans le top 3 ;



22. SITE INTERNET DE L'ARFPMA PACA

- La réalisation et la diffusion de communiqués de presse notamment pour l'ouverture de la pêche en 1^{ère} catégorie piscicole ou encore pour l'organisation de notre Congrès régional ce qui nous a permis d'avoir notamment une interview de notre Président sur France Bleu Provence pour l'ouverture en 1^{ère} catégorie piscicole en région Provence Alpes Côte d'Azur ainsi qu'un article dans le Dauphiné Libéré pour notre Congrès régional ;
- La création d'une chaîne Youtube. En effet, afin de mettre en valeur et de diffuser le plus largement possible nos films, nous avons décidé de nous doter d'une chaîne Youtube. Cette dernière abrite notamment les 2 films que nous avons réalisé avec Calune Productions et Image & Rivière, à savoir : « Région Sud : des rivières qui ont la pêche ! » et « Lacs d'altitude : une pêche accessible à tous ! » ;
- La création et la diffusion de 105 000 exemplaires d'étuis cartes de pêche avec le soutien financier de la CNR.

Développement du loisir pêche en eau douce en région Provence Alpes Côte d'Azur

Les actions ont consisté en :

- Des négociations politiques avec la Région Sud pour faire reconnaître le poids économique de la pêche de loisir en eau douce et l'intérêt d'une filière touristique ciblée pêche en Provence Alpes Côte d'Azur ;
- Un film « Lacs d'altitude, une pêche accessible à tous » qui a été réalisé en Juillet 2019 avec Calune Productions et Image & Rivière. Par le biais de ce film nous avons souhaité promouvoir la pratique de la pêche en lacs d'altitude en région Provence Alpes Côte d'Azur en mettant en valeur nos 3 territoires alpins et en montrant la diversité des sites et lacs disponibles, garantissant un accès possible à tous y compris aux personnes à mobilité réduite et aux familles et non pas uniquement aux très bons marcheurs, en étant toujours dans des cadres magnifiques. Le film a ensuite été valorisé sur notre site internet (page d'accueil, fil des actualités et rubrique Pêcher), notre chaîne Youtube et notre page Facebook. Afin de maximiser le nombre de vues depuis la page Facebook nous avons souhaité « crossposter » la vidéo en même temps depuis notre page mais aussi celles des 3 Fédérations concernées (Alpes de Haute Provence, Hautes Alpes et Alpes Maritimes) ainsi qu'à partir de celles des producteurs du film ainsi que de la FNPF. Au final, rien que sur Facebook, la vidéo a ainsi pu être vue près de 12 000 fois. A cette occasion, nous avons demandé à nos « followers » si nous leur avons donné envie d'aller pêcher en lacs d'altitude dans notre région après avoir vu cette vidéo. Sur 142 retours, 96% nous ont répondu OUI.

Il est à noter qu'en 2020, afin de promouvoir les 3 autres territoires de pêche en région Provence Alpes Côte d'Azur (Bouches-du-Rhône, Var et Vaucluse), nous réaliserons un autre film pour promouvoir cette fois la pratique de la pêche en lacs de plaine.



23. Tournage du film au bord du lac de l'Orceyrette dans les Hautes Alpes – Juillet 2019 – Copyright : ARFPPMA PACA

- Une coordination régionale et une participation active au Tour de France 2019 aux côtés des Fédérations départementales et AAPPMA concernées, de celles qui sont venues en soutien et de la FNPF sous les bannières de « Génération Pêche » à la fois dans la caravane du tour mais aussi dans les villages départ/arrivée ou encore en bord de route (étapes des mercredi 24 (Pont du Gard/Gap) et jeudi 25 (Embrun/Valloire) Juillet 2019) ;



24. Génération Pêche au cœur du Tour de France 2019 - Copyright : FDAAPPMA 05

- La tenue d'un stand régional au Salon des Nauticales de la Ciotat qui s'est tenu du Samedi 23 Mars au Dimanche 31 Mars 2019. Il est à noter que les Fédérations des Alpes de Haute Provence, des Bouches-du-Rhône et du Var sont venues nous prêter main forte pour l'animation du stand dans la semaine. D'autre part, à l'occasion de l'ouverture de la pêche en 1^{ère} catégorie piscicole, nous avons procédé à un petit jeu concours photos « plus belles prises pour l'ouverture 2019 » sur notre page Facebook afin de faire gagner des places d'entrée au Salon des Nauticales à nos « followers ».



25. Salon des Nauticales - Mars 2019 - Copyright : ARFPPMA PACA/D. RUIZ

- La participation aux réunions organisées par la FNPF entre salariés FNPF/UB/AR qui se sont déroulées les 11 Février, 18 Avril, 09 Septembre et 12 Novembre 2019.

Administration de l'ARFPPMA PACA

Les actions ont consisté en :

- Une gestion du secrétariat (appels téléphoniques, mailing, réception du courrier, préparation et envoi des courriers etc.) ainsi que de la trésorerie ;
- Une préparation, une organisation et un compte-rendu des différentes réunions statutaires (Bureau, Conseil d'Administration, Assemblée Générale et Congrès) ;
- Une rédaction du rapport d'activités de l'année n et une programmation des activités de l'année n+1 ;
- Une réalisation des demandes de subventions auprès de divers partenaires et un suivi de ces dernières ;
- Un bilan financier de l'année n et une prévision de budget pour l'année n+1.